



LES AGENCES RÉGIONALES DE LA BIODIVERSITÉ

Des ambitions collectives régionales
pour la reconquête de la biodiversité

LES INITIATIVES LOCALES, MIEUX À MÊME DE RÉPONDRE AUX SPÉCIFICITÉS DES TERRITOIRES

La mise en œuvre de politiques publiques en faveur de la biodiversité est plus efficace lorsqu'elle est adaptée aux spécificités et aux enjeux d'un territoire. Pour mieux coordonner et renforcer les synergies ainsi que les compétences territoriales existantes, la loi pour la biodiversité* permet aux Régions, cheffes de file des collectivités en matière de biodiversité, et à l'Office français de la biodiversité (OFB) la création d'Agences régionales de la biodiversité (ARB). Des structures sur mesure qui ont vocation à identifier et généraliser au plus près du terrain les bonnes pratiques de préservation et de restauration de la biodiversité.



© Thomas Gendre / Office français de la biodiversité

LES AGENCES RÉGIONALES DE LA BIODIVERSITÉ : DES STRUCTURES INNOVANTES

Les ARB sont des structures adaptées aux réalités et enjeux de chaque territoire. Ces nouvelles structures régionales renforcent les synergies et réunissent les conditions nécessaires à la reconquête de la biodiversité.

UNE AMBITION COLLECTIVE

Le projet porté par les ARB est partenarial et participatif. Services et opérateurs de l'État, collectivités, entreprises, citoyens, associations sont invités à conjuguer leurs ressources, idées, compétences, outils et savoir-faire. Une mutualisation qui permet une meilleure mise en œuvre des politiques publiques de reconquête de la biodiversité au bénéfice du territoire.

UNE DÉMARCHE ADAPTÉE

Les ARB prennent des formes de coopération différentes selon les territoires. Leur statut, le choix des partenaires ou encore leurs champs d'action diffèrent d'une région à l'autre pour mieux répondre aux besoins et aux enjeux locaux.

DES CONDITIONS DE RÉUSSITES RÉUNIES

L'implication collective et la prise en compte des besoins et enjeux locaux permet de réunir toutes les conditions de la réussite.

Ainsi, il est possible :

- de mieux coordonner les politiques nationales, régionales et locales de biodiversité autour d'une gouvernance partagée ;
- d'inclure des enjeux de préservation et de reconquête de la biodiversité dans les projets liés à l'aménagement, la sensibilisation, l'agriculture, les transports, l'énergie, etc. ;
- de favoriser l'articulation et la cohérence des actions en évitant les doublons et dans le respect des compétences de chacun.



© Yannick Pogmart / Office français de la biodiversité

* Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
<https://bit.ly/36XRNpy>

METTRE EN SYNERGIE LES ACTIONS ET GÉNÉRALISER LES BONNES PRATIQUES



Pointe des châteaux à l'extrême Est de Grande-Terre en Guadeloupe. © Office français de la biodiversité

Les ARB ont vocation à mener des actions conjointes sans se substituer aux compétences propres de chacun. Elles optimisent les projets et les démultiplient. Les partenaires construisent un plan d'actions, à l'échelle de leur territoire, autour de quatre axes forts.

APPUYER LA MISE COHÉRENCE DES STRATÉGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les ARB contribuent à la définition de stratégies et à la mise en cohérence des politiques publiques régionales et locales tels que la définition d'une stratégie régionale pour la biodiversité, la territorialisation de la Stratégie nationale pour les aires protégées 2030, la mise en œuvre de la séquence « Éviter, réduire, compenser » (ERC), la réalisation d'actions issues de schémas régionaux de cohérence écologique, etc.

ANIMER DES RÉSEAUX D'ACTEURS

Ces nouvelles structures régionales ont un rôle de convergence et de mutualisation. Elles mettent en œuvre et animent, par exemple, les programmes Territoires engagés pour la nature, Entreprises engagées pour la nature, Partenaires engagés pour la nature et Capitale française de la biodiversité. Elles assurent également la mise en place d'un guichet unique pour l'accès aux financements ou encore la construction de réseaux régionaux des gestionnaires d'espaces naturels.

OCCITANIE

Accompagner les gestionnaires d'espaces naturels vers les objectifs de la Stratégie nationale pour les aires protégées 2030

Parmi ses différentes missions, l'Agence régionale de la biodiversité d'Occitanie anime le réseau des gestionnaires d'espaces naturels. L'objectif est de mutualiser les connaissances et partager les expériences pour une meilleure gestion de ces espaces. Dans ce cadre, et en partenariat avec l'OFB, un bilan sur la qualité de la gestion et l'intégration territoriale des aires protégées dans la région a été établi. Il sert d'appui à l'animation d'ateliers sur des thématiques d'importance régionale, qui participeront à définir localement la contribution aux objectifs de la Stratégie nationale pour les aires protégées 2030. L'Occitanie présente un réseau important et diversifié d'aires protégées. La région compte des zones humides d'importance nationale, des réserves naturelles, des parcs nationaux et régionaux, un parc naturel marin ou encore des espaces naturels sensibles. 18 % du territoire est classé en site Natura 2000.



© Yannick Pognart / Office français de la biodiversité



© Céline Fontaine / Office français de la biodiversité

INFORMER, SENSIBILISER ET MOBILISER

La sensibilisation et l'éducation à l'environnement sont également des axes forts des ARB. Elles participent au déploiement d'aires éducatives ou encore à la formation et la sensibilisation des élus, à l'organisation de conférences grand public, etc.

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET SA DIFFUSION

Enfin, les ARB contribuent au développement des connaissances en matière de biodiversité avec, par exemple, l'élaboration d'une stratégie régionale de la connaissance, la collecte et la structuration des données, la gestion ou l'animation d'un observatoire régional de la biodiversité, l'organisation de sciences participatives ou encore l'appui à la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale.

Une animation transversale des Agences régionales de la biodiversité est facilitée par la mise en place d'un « club ARB » copiloté par Régions de France, l'OFB et le ministère de la Transition écologique.

GRAND EST

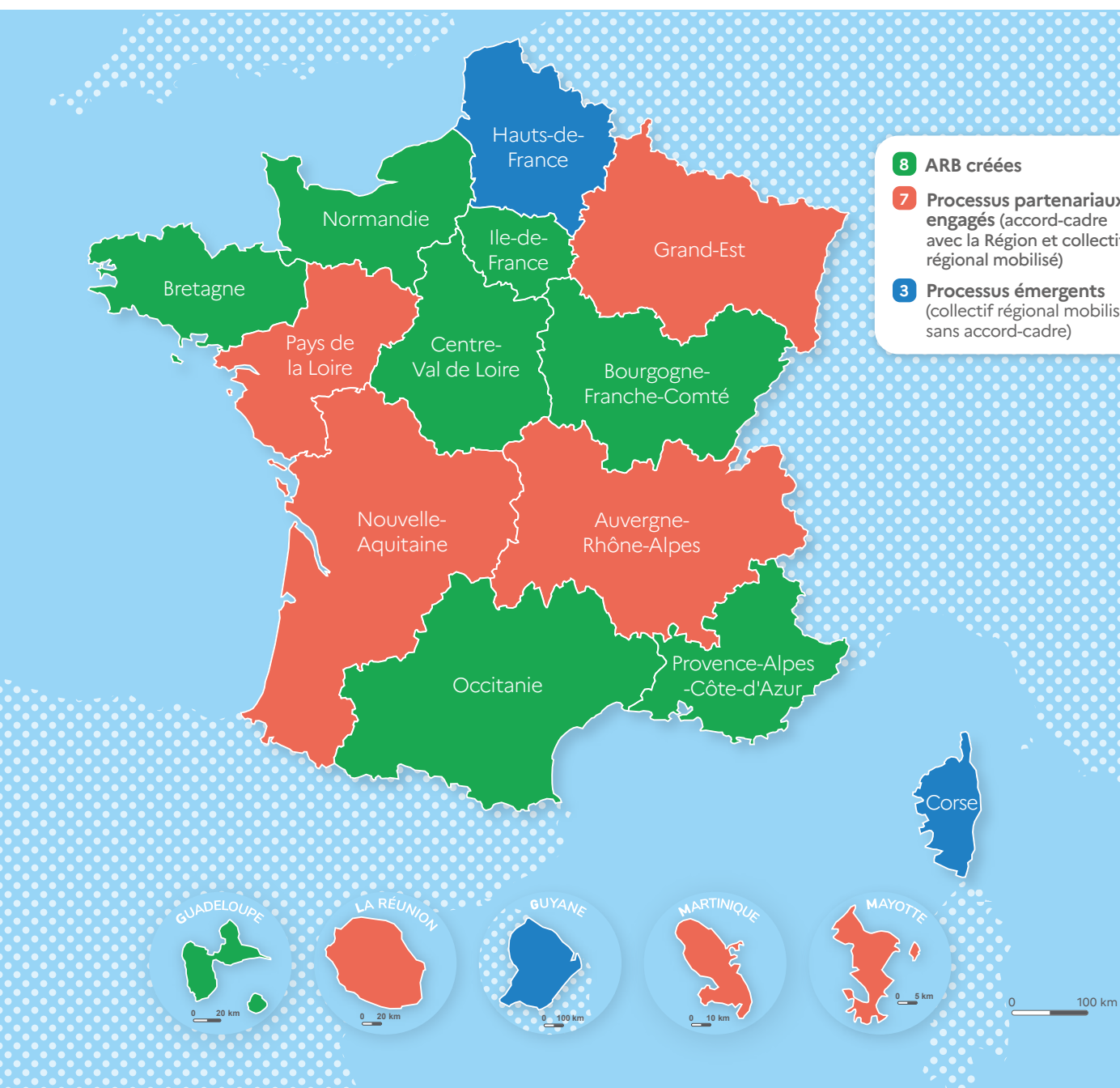
Un comité des financeurs pour mieux coordonner les ressources dédiées aux projets biodiversité

En région Grand Est, un comité des financeurs a vu le jour en 2016 avec le lancement d'un appel à projets commun aux trois Agences de l'eau, au Conseil régional et à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Un partenariat qui s'est révélé bénéfique : le temps de montage financier d'un projet est ainsi réduit, le travail des chargés de missions instructeurs est facilité et celui des structures demandeuses simplifié. Désormais, ce mode de travail en guichet unique, auquel participe également la Direction régionale de l'Office français de la biodiversité, est appliqué au financement des plans nationaux et régionaux en faveur des espèces ou milieux protégés. Il intervient également dans la définition des priorités en matière de connaissance de la biodiversité ou encore dans la coordination d'appels à projets nationaux avec les projets régionaux. En partenariat avec la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Grand Est, le comité coordonne notamment le dispositif « plantons des haies » du plan « France relance ».

DES AGENCES RÉGIONALES DE LA BIODIVERSITÉ EN MÉTROPOLE ET DANS LES OUTRE-MER

Huit agences régionales de la biodiversité (ARB) ont été créées. En parallèle, sept dynamiques partenariales sont engagées et se traduiront par des créations effectives d'ARB dans les prochains mois tandis que des réflexions sont en cours dans d'autres régions.

ARB - ÉTAT D'ENGAGEMENT DES PARTENARIATS RÉGIONAUX BIODIVERSITÉ AVEC L'OFB EN FÉVRIER 2021



CONTACTS

Agence régionale de la biodiversité Occitanie

Hôtel de Région de Montpellier
201 avenue de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 02
Tél : 04 67 17 87 46
www.arb-occitanie.fr

Agence bretonne de la biodiversité

Immeuble Le Grand Large
Quai de la Douane
2e Eperon
29200 Brest
bienvenue@biodiversite.bzh
www.biodiversite.bzh

Agence régionale pour l'environnement Agence régionale de la biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur

22 rue Sainte-Barbe
CS 80573
13205 Marseille Cedex 01
Tél. 04 42 90 90 90
contact@arpe-arb.org
www.arpe-arb.org/

Agence normande de la biodiversité et du développement durable

- Site de Rouen : L'Atrium
115 Boulevard de l'Europe
76100 Rouen
- Site de Caen : Citis - Pentacle
5 Avenue Tsukuba
14200 Hérouville St Clair
Tél. 02 31 06 78 89
www.anbdd.fr

Agence régionale de la biodiversité Île-de-France

L'Institut Paris Region
Département biodiversité
15, rue Falguière
75740 Paris Cedex 15
Tél. 01 77 49 76 03
www.arb-idf.fr

Agence régionale de la biodiversité du Centre-Val de Loire

3 rue de la Lionne
45000 Orleans
Tél. 02 38 53 53 57
www.biodiversite-centrevalde Loire.fr

Agence régionale de la biodiversité Bourgogne Franche-Comté

4 square Castan
25000 Besançon
Tél. 06 63 60 22 58
contact@arb-bfc.fr
www.arb-bfc.fr

Animation transversale des ARB Office français de la biodiversité Direction acteurs et citoyens

Le Tabella, 125 impasse Adam Smith,
34470 Pérols
assistance.arb@ofb.gouv.fr

Espace collaboratif des Agences régionales de la biodiversité :
www.agir-region-biodiversite.fr